

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES



**PROCÈS-VERBAL
du conseil municipal
Séance du 22 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-neuf heures, se sont réunis à la salle des fêtes, les membres du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Cyril CATHELINÉAU, maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : le 16 février 2024.

Présents : M. Olivier BELLÉGO, M. Gérard BETEMPS, M. Cyril CATHELINÉAU, M. Pierre HUGARD, Mme Laëticia KOLCZ, Mme Marie-Claude MARIE, Mme Nadine ORSAT, Mme Johanna POTFER, Mme Alexandra ROUGE, M. Bertrand SEVESTRE, M. Jean-Baptiste TOURET.

Absents : M. Éric GRANGER, M. Philippe TRONCIN.

Secrétaire de séance : Mme Alexandra ROUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un (e) secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du 8 février 2024.
3. Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.
4. Approbation du compte de gestion 2023.
5. Approbation du compte administratif 2023.
6. Affectation du résultat du compte administratif 2023.
7. Vote du budget primitif 2024.
8. Subventions accordées aux associations pour l'année 2024.
9. Lancement de l'enquête publique pour le classement d'une nouvelle voie communale dans le domaine public.
10. Création d'un groupement de commandes dans le cadre du marché public pour la préparation et la livraison de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires avec les communes de Sixt-Fer-à-Cheval, Verchaix, Châtillon-sur-Cluses, et le SIVOM Morillon-la Rivière-Enverse.
11. Urbanisme.
12. Divers.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour, et cette demande est validée par le conseil.

1. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Alexandra ROUGE est nommée.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER

Approuvé à l'unanimité.

3. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DIA 07406424C003 : Vente d'un bâtiment sis route de Cluses par les conjoints BONNAZ, au profit de de la SAS LE MELEZE, Mme ROUX Hélène.

DEVIS

Néant.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023. D07_2024.

Monsieur le 2^{ème} adjoint au maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public au maire, ordonnateur de la commune. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1^{er} juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

En outre, le vote du compte de gestion doit intervenir avant celui du compte administratif.
Aussi, il présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2023 du budget principal établi par le comptable public.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

✓ APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget principal.

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES						
Prévisions budgétaires totales (a)	2 317 309,01		1 694 783,39		4 012 092,40	
Titres de recette émis (b)	954 600,56		1 399 966,12		2 354 566,68	
Réductions de titres (c)			500,00		500,00	
Recettes nettes (d = b - c)	954 600,56		1 399 466,12		2 354 066,68	
DEPENSES						
Autorisations budgétaires totales (e)	2 317 309,01		1 701 784,18		4 019 103,19	
Mandats émis (f)	1 788 957,40		1 239 901,93		3 028 859,33	
Annulations de mandats (g)	17 079,68		15 524,99		32 604,67	
Depenses nettes (h = e - g)	1 771 877,72		1 224 376,94		2 996 254,66	
RESULTAT DE L'EXERCICE						
(d - h) Excédent			175 089,18		642 187,98	
(h - d) Déficit			817 277,16			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	50100 - CHATILLON-SUR-CLUSES		Exercice 2023		
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART APPRECIER A L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	533 872,00		-817 277,16		-283 405,16
Fonctionnement	330 061,39		175 089,18		505 150,57
TOTAL I	863 933,39		-642 187,98		221 745,41
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	863 933,39		-642 187,98		221 745,41

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.

D08_2024.

Monsieur le 2^{ème} adjoint au maire rappelle le principe du compte administratif.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

À la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre pour la commune de Châtillon-sur-Cluses ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, au conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote.

Il est donc fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture du compte administratif 2023, qui se décompose comme suit :

	Résultat global de clôture de l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat global de clôture de l'exercice 2023
INVESTISSEMENT	533 872,00	- 817 277,16	- 283 405,16
FONCTIONNEMENT	330 061,39	175 089,18	505 150,57
TOTAL	833 933,39	- 642 187,98	221 745,41

Considérant que :

Le compte de gestion présente un résultat global excédentaire de clôture de : 221 745,41 €, faisant apparaître :

- un déficit d'investissement de 283 405,16 €.
- un excédent de fonctionnement de 505 150,57 €.

Les chiffres du compte administratif et du compte de gestion concordent parfaitement.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif et les décisions modificatives adoptés au titre de l'exercice budgétaire 2023 ;

VU le compte administratif présenté par Monsieur le 2^{ème} adjoint au maire, dont les résultats globaux sont annexés à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Monsieur le receveur municipal ;

VU la délibération du conseil municipal n°D07_2024 du 22 février 2024 approuvant le compte de gestion 2023 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 du budget général, tel qu'il est annexé à la présente délibération, qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (**excédent**)

de la section de **fonctionnement** de : **505 150,57 €**

- un solde d'exécution (**déficit**)

de la section **d'investissement** de : **283 405,16 €**

6. AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.

D09_2024.

Le conseil municipal,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU le budget primitif et les décisions modificatives adoptées au titre de l'exercice budgétaire 2023 ;
 VU le compte administratif présenté par le 2^{ème} adjoint dont les résultats globaux sont annexés à la présente délibération ;
 CONSIDÉRANT que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Monsieur le receveur municipal ;
 VU les délibérations du conseil municipal du 22 février 2024 approuvant le compte de gestion 2023 (n°D07_2024) et le compte administratif 2023 (n°D08_2024) :

Monsieur le Maire ayant rejoint la salle des séances, Monsieur le 2^e adjoint au maire :

- rappelle au conseil municipal que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par les membres du conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.
 - rappelle au conseil municipal que le résultat déficitaire de la section d'investissement sera reporté automatiquement au compte 002, en dépenses d'investissement.
 - propose aux membres du conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :
- au compte 002 en recette de fonctionnement : 0 €
 - au compte 1068 en recette d'investissement : 505 150,57 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- **au compte 002 en recette de fonctionnement : 0 €**
- **au compte 1068 en recette d'investissement : 505 150.57 €**

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

D10_2024.

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 211-1 et suivants et L 212-1 et suivants,
 CONSIDÉRANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la Loi n°82-21 du 2 Mars 1982),
 AYANT ENTENDU les présentations des principaux articles de la proposition de budget 2024 par MM. le maire et le 2^{ème} adjoint,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ ADOPTE par chapitre le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté et détaillé comme suit :

MAIRIE DE CHATILLON SUR CLUSES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 064 369,80	3 347 774,96
+		+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	283.405,16	(si solde positif) 0,00
=		=
Total de la section d'investissement (2)	3 347 774,96	3 347 774,96

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 404 950,00	1 404 950,00
+		+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
=		=
Total de la section de fonctionnement (3)	1 404 950,00	1 404 950,00
+		+
TOTAL DU BUDGET (4)	4 752 724,96	4 752 724,96

MAIRIE DE CHATILLON SUR CLUSES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	641 650,00	0,00	509 270,00	509 270,00	509 270,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	403 180,00	0,00	443 440,00	443 440,00	443 440,00
014	Atténuations de produits	32 649,00	0,00	35 200,00	35 200,00	35 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	170 268,00	0,00	181 929,00	181 929,00	181 929,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 247 747,00	0,00	1 169 839,00	1 169 839,00	1 169 839,00
66	Charges financières	33 200,00	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 281 447,00	0,00	1 246 339,00	1 246 339,00	1 246 339,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	640 718,39		146 511,00	146 511,00	146 511,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	17 098,00		12 100,00	12 100,00	12 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		657 816,39		158 611,00	158 611,00	158 611,00
TOTAL		1 939 263,39	0,00	1 404 950,00	1 404 950,00	1 404 950,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 404 950,00

MAIRIE DE CHATILLON SUR CLUSES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	15 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	115 500,00	0,00	121 850,00	121 850,00	121 850,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	288 834,00	0,00	245 000,00	245 000,00	245 000,00
731	Fiscalité locale	692 600,00	0,00	737 600,00	737 600,00	737 600,00
74	Dotations et participations (3)	193 568,00	0,00	200 200,00	200 200,00	200 200,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	53 200,00	0,00	58 300,00	58 300,00	58 300,00
Total des recettes de gestion courante		1 358 702,00	0,00	1 399 950,00	1 399 950,00	1 399 950,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	280 500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 639 202,00	0,00	1 400 450,00	1 400 450,00	1 400 450,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00

TOTAL	1 639 202,00	0,00	1 404 950,00	1 404 950,00	1 404 950,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 404 950,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	154 111,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

MAIRIE DE CHATILLON SUR CLUSES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 489 642,92	0,00	2 582 999,80	2 582 999,80	2 582 999,80
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 502 642,92	0,00	2 657 999,80	2 657 999,80	2 657 999,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	104 408,00	0,00	165 500,00	165 500,00	165 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	36 370,00	36 370,00	36 370,00
Total des dépenses financières		154 408,00	0,00	201 870,00	201 870,00	201 870,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 657 050,92	0,00	2 859 869,80	2 859 869,80	2 859 869,80

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
041	Opérations patrimoniales (7)	50 595,67		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		50 595,67		204 500,00	204 500,00	204 500,00

TOTAL	1 707 646,59	0,00	3 064 369,80	3 064 369,80	3 064 369,80
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	283 405,16
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 347 774,96
---	---------------------

MAIRIE DE CHATILLON SUR CLUSES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	368 919,00	0,00	870 900,00	870 900,00	870 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	1 189 613,39	1 189 613,39	1 189 613,39
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		368 919,00	0,00	2 060 513,39	2 060 513,39	2 060 513,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	154 444,00	0,00	86 500,00	86 500,00	86 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	505 150,57	505 150,57	505 150,57
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	337 000,00	337 000,00	337 000,00
Total des recettes financières		154 444,00	0,00	928 650,57	928 650,57	928 650,57
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		523 363,00	0,00	2 989 163,96	2 989 163,96	2 989 163,96

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	640 718,39		146 511,00	146 511,00	146 511,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	17 007,53		12 100,00	12 100,00	12 100,00
041	Opérations patrimoniales (10)	50 505,67		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		708 411,59		358 611,00	358 611,00	358 611,00

TOTAL	1 231 774,59	0,00	3 347 774,96	3 347 774,96	3 347 774,96
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 347 774,96
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

154 111,00

8.SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2024.

D11_2024

Madame la 3^{ème} adjointe présente à l'assemblée les demandes de subventions pour l'année 2024, étudiées en commission, sous la forme d'un dossier unique et selon certaines conditions d'attribution, à savoir :

La commune de Châtillon-sur-Cluses encourage et soutient activement cette dynamique associative.

Les formes de soutien peuvent être de type moral, logistique ou financier.

La commune dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou refuser une subvention (dimension facultative de la subvention).

De même, le bénéfice d'une subvention ne donne aucun droit quant à son renouvellement (dimension précaire de la subvention).

La commune attribuera des subventions sous condition d'une utilité locale, selon la libre appréciation du conseil municipal (dimension conditionnelle de la subvention).

Les subventions sont des aides financières directes de la Commune attribuées annuellement.

La subvention communale peut être sollicitée pour l'acquisition de matériel spécifique en lien avec l'activité de l'association.

Les subventions financières sont variables selon les projets et les actions menées.

Toute association sollicitant une subvention est tenue de respecter la procédure décrite.

Demandes des associations de la commune

NOM	MONTANT 2024
ANCIENS COMBATTANTS	600,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	7 875,00 €
ASSOCIATION ÉCHO DES DEUX VALLÉES	6 000,00 €
CHORALE CASSANDRINE	4 500,00 €
POILS ET CRINS POUR LEUR BIEN	1 500,00 €
LA VANNERIE	2 000,00 €
VIT'ANIME C	21 805,00 €
LA RIPAILLE CASSANDRINE	20 000,00 €
ASSOCIATION DE CHASSE AGRÉÉE	1 000,00 €
TOTAL	65 280,00 €

Demandes des associations hors commune

NOM	MONTANT 2024
ADMR	2 783,00 €
MJC	1 960,00 €
TANINGES ACRO GYM	475,00 €
LES ANCIENS DE MÉLAN	300,00 €
ASSOCIATION CULTURELLE DU COLLÈGE ANTHONIOZ DE GAULLE	232,00 €
ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE BONNEVILLE	500,00 €
TOTAL	6 250,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions :

Subventions accordées aux associations de la commune

NOM	MONTANT 2024	VOTE
ANCIENS COMBATTANTS	600,00 €	10 voix pour et 1 abstention (Pierre HUGARD au titre de sa présidence de l'association de chasse)
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	7 300,00 €	
ASSOCIATION ECHO DES DEUX VALLÉES	6 000,00 €	
CHORALE CASSANDRINE	4 500,00 €	
POILS ET CRINS POUR LEUR BIEN	500,00 €	
LA VANNERIE	1 000,00 €	
VIT'ANIME C	5 550,00 €	
LA RIPAILLE CASSANDRINE	6 928,00 €	
ASSOCIATION DE CHASSE AGRÉÉE	1 000,00 €	
TOTAL	33 378,00 €	

Subventions accordées aux associations hors commune

NOM	MONTANT 2024	VOTE
ADMR	2 783,00 €	6 contre (Olivier BELLÉGO, Pierre HUGARD, Marie- Claude MARIE, Nadine ORSAT, Bertrand SEVESTRE, Jean-Baptiste TOURET, 1 abstention (Laëtitia KOLCZ) et 4 pour (Gérard BETEMPS, Cyril CATHELINEAU, Johanna POTFER, Alexandra ROUGE).
MJC	1 960,00 €	Unanimité
TANINGES ACRO GYM	475,00 €	
LES ANCIENS DE MELAN	300,00 €	
ASSOCIATION CULTURELLE DU COLLÈGE ANTHONIOZ DE GAULLE	232,00 €	
ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE BONNEVILLE	500,00 €	
TOTAL	3 467,00 €	

- Le conseil municipal **charge et autorise** Monsieur le maire à inscrire ce montant total de 36 845,00 € au budget primitif de l'année 2024.

9. LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA CRÉATION ET LE CLASSEMENT D'UNE NOUVELLE VOIE COMMUNALE DANS LE DOMAINE PUBLIC.

D12_2024

VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L141-3, R141-4 et suivants ;
VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article R134-5 ;

CONSIDÉRANT que la commune de Châtillon-sur-Cluses souhaite créer une voie nouvelle de la route des Bossonnets à la rue Béatrix de Faucigny rejoignant le parking de la salle des fêtes ayant pour finalité de fermer la partie basse de la route des Bossonnets (à partir du parking) à la circulation, sauf riverains. Tous les habitants des quartiers situés en amont de la route des Bossonnets devront passer par cette voie nouvelle pour accéder au centre-bourg de Châtillon via le rond-point sur la RD.

Afin de sécuriser le cheminement des piétons le long de cette nouvelle route, un trottoir sera créé.

Le projet comprend aussi la récupération des eaux pluviales de surfaces dans un nouveau réseau qui sera créé de la route des Bossonnets à la zone humide située en contrebas de la salle des fêtes, cette canalisation servant de dévoiement des eaux pluviales récupérées sur la route des Bossonnets.

Dans le cadre de ces travaux, un éclairage est prévu pour baliser le cheminement piéton.

CONSIDÉRANT que la création et le classement d'une voie communale sont soumis à enquête publique préalable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de lancer l'enquête préalable pour la création de la voie de déviation de la route des Bossonnets (contournement du centre-bourg) et son classement dans le domaine public ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

10. CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LE CADRE DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA « PRÉPARATION ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE À DESTINATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES » AVEC LES COMMUNES DE SIXT-FER-À-CHEVAL, VERCHAIX, CHÂTILLON-SUR-CLUSES ET LE SIVOM MORILLON-LA RIVIERE-ENVERSE.

D13_2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique relatifs à la constitution de groupements de commandes ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un service de restauration scolaire sur les communes de Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Verchaix, Châtillon-sur-Cluses, Morillon et la Rivière-Enverse ;

Le marché en cours avec l'entreprise « Traiteur du Haut-Giffre, reprise de gérance par « Mille et un repas », arriva à son terme à la fin de l'année scolaire 2023-2024 (juillet). Il convient donc de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence relative à la préparation et la livraison de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires.

Conformément au code de la commande publique, un groupement de commandes peut être constitué entre acheteurs afin de passer conjointement un marché.

Ce groupement de commandes lancera un marché public pour désigner le prestataire qui sera chargé de préparer et livrer les repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires. Ce marché sera un accord cadre mono-attributaire à bons de commandes, conformément notamment aux articles L.2125-1 1° et R.2162-12 et R.2162-14 du code de la commande publique, conclu pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse trois fois soit une durée totale de 4 ans.

Le projet de convention de groupement a été rédigé. La commune de Samoëns représentée par son Maire en exercice sera chargée de procéder, dans le respect des règles régissant les marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

La commission d'appel d'offres de groupement sera chargée d'examiner les offres des candidats ; elle sera composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO propre à chaque membre du groupement. Un suppléant est prévu pour chaque membre titulaire.

Il est proposé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune :

- Membre titulaire : Mme Nadine ORSAT
- Membre suppléant : Mme Laëtitia KOLCZ

Il appartiendra ensuite à chacun des membres du groupement de régler les prestations selon les règles définies de la convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le principe de groupement de commandes tel défini aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du code de la commande publique.
- **D'APPROUVER** le projet de convention de groupement de commandes pour la préparation et la livraison de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires ;
- **DE DÉSIGNER** la commune de Samoëns comme membre du groupement chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de publicité et de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, à la signature du marché relatif à la restauration scolaire avec le titulaire retenu par la CAO du groupement, à sa notification et à son exécution ;
- **D'APPROUVER** l'élection de Mme Nadine ORSAT et Mme Laëtitia KOLCZ en leur qualité respectivement de membres titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention de groupement, ainsi que toute pièce afférente à la présente délibération.

11. URBANISME

Présentation faite par Monsieur le 2^{ème} adjoint au maire

Numéro dossier	Date de dépôt	Nom du demandeur	Adresse de la demande de travaux	Date de l'instruction	Type de travaux
PC07406423C0003	10/10/23	PRUDHON Paul Anicet	85 chemin du Barrage	Rejet tacite le 20/02/2024	Agrandissement + 44,01 m ² du bâtiment actuel
DP07406424C0004	18/1/24	BONHOMME Laurent	150 D impasse du Jourdil	Accord le 15/02/2024	Création d'une extension
DP07406424C0005	26/1/24	MOËNNE- MARTIN Geneviève	210 route de Balmotte	Accord le 07/02/2024	Changement de la toiture
DP07406424C0006	9/2/24	BRAIZE KARL	1100 route de Balmotte	Accord le 15/02/2024	Installation de panneaux photovoltaïques
DP07406424C0007	9/2/24	ZAMPAGLIONE Anne-Sophie	185 route de Cluses	Dépôt demande de DP le 09/02/2024	Installation d'une serre de 10 m ²
DP07406424C0008	9/2/24	MERCIER Cyril	420 route des Bossonnets	Dépôt demande de DP le 09/02/2024	Installation d'une serre de 9 m ²

13. DIVERS.

- Monsieur le Maire présente le dispositif Villages d'avenir pour lequel Châtillon-sur-Cluses a été sélectionné : piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires porté par les programmes Action cœur de ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir montagnes, l'ingénierie sur mesure et le dispositif des volontaires territoriaux en administration.

Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs.

Ce programme d'ingénierie qui s'appuie sur le recrutement de chefs de projets, installés dans les territoires les plus ruraux, a pour vocation d'accompagner les maires de petits villages à passer de l'idée à la réalisation du projet.

La réunion de lancement de ce dispositif en Haute-Savoie aura lieu le 1^{er} mars à Châtillon-sur-Cluses

- Point sur l'avancement des travaux de la mairie : ces derniers avancent bien, le bâtiment devrait être hors d'eau et hors d'air d'ici le mois d'avril.

Monsieur le maire remercie les élus qui s'investissent dans le suivi de ce projet.

Séance levée à 20 h 28.

La Secrétaire de séance

Alexandra ROUGE

Le maire

Cyril CATHELINÉAU